



République Française

Département  
du Nord

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de convocation Le 15 mars 2022
--

Objet de la délibération
--------------------------

Affectation des résultats 2021
CM 2022//03-D5

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 01/04/2022

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

ID : 059-215901281-20220324-202203D5-DE

**Extrait du registre  
Des délibérations du Conseil municipal  
Commune de Capinghem**

**Séance du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt deux le 24 mars à 19 heures et 00 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

**Présents :** C MATHON, MC FICHELLE, V PARABOSCHI, A. TRICOIT, G TRAPASSO, T. WIDHEN, M. WALICKI, V. DUCOURAU, F. TREDEZ, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY,

**Absents excusés avec pouvoir :**

G. CHATEAU > pouvoir à S. DUMORTIER, P. MOUCHON > pouvoir à F. TREDEZ, JM. CLERFAYT > pouvoir à G. OUDAERT, E. BARBAY > pouvoir à V. PARABOSCHI, N. ROUBAUD > pouvoir à K. UDRY

**Absents excusés sans pouvoir :** /

**Secrétaire de séance :** V. DUCOURAU

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce même jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

A - Résultats de l'exercice 2021	354 487,55 €
B - Transfert résultat par opération d'ordre non budgétaire	0 €
C- R002 résultat de fonctionnement reporté	120 000 €
D - Résultats à affecter = A+B+C (hors restes à réaliser)	474 487,55 €

**SECTION INVESTISSEMENT**

D - Résultats de l'exercice 2021	68 299,47 €
E - Résultat 2020 reporté	438 218,55 €
F - Résultats à affecter = D+E (hors restes à réaliser)	506 518,02 €
Restes à réaliser 2021	86 500 €

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, d'affecter :

- à l'article R 001 de la section d'investissement du budget primitif 2022, la somme de 506 518,02 €
- à l'article R 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2022, la somme de 161 133,04 €
- à l'article R 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2022, la somme de 313 354, 51 €

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus.

Monsieur  
Maire de



*[Signature]*